



VOS RÉF.

NOS RÉF.

DATE

ANNEXE(S)

CONTACT PHILIPPE HOCEPIED

TÉL. 02/524 73 80 FAX 02 524 73 99

E-MAIL philippe.hocepied@sante.belgique.be

Aux membres effectifs et suppléants du Conseil consultatif en matière de politique alimentaire et d'utilisation d'autres produits de consommation

Procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif en matière de politique alimentaire et d'utilisation d'autres produits de consommation – 28 juin 2016

Ordre du jour

1. Visite EFSA :

- **Europe is what we make of it together: Stakeholder Engagement. Bernhard Url, Directeur Exécutif de l'Autorité Alimentaire Européenne (EFSA)**
- **Questions/réponses**

2. Approbation de l'agenda

3. Approbation du rapport de la réunion du 16 février 2016

4. Présentation d'un projet d'arrêté royal modifiant l' A.R. du 3 mars 1992 concernant la mise dans le commerce de nutriments et de denrées alimentaires auxquelles des nutriments ont été ajoutés (K. De Pauw/J. Meunier)

5. Contaminants : acide cyanhydriques dans les noyaux d'abricots, THC dans le chanvre, alcaloïdes opioïdes, alcaloïdes tropaniques, zéaralénone, toxines d'Alternaria) (C. Vinkx)

6. Codex Alimentarius:

6.1. Compte-rendu du Codex Committee on Food Additives : questions ? (C. Vinkx)

6.2. Compte-rendu du Codex Committee on Contaminants in Food : questions ? (C. Vinkx)

6.3. 43^{ème} session du Codex Committee on Food Labelling : questions ? (J. Pottier/L. Ogiers)

7. Update en bref :

7.1. Contaminants environnementaux et de processus (not. A.R. As dans les suppléments alimentaires, MCPD & esters glycidyliques, perchlorate, hydrocarbures minéraux) (I. De Boosere)

7.2. Hygiène : TTX chez les mollusques bivalves (I. De Boosere)

7.3. Additifs : call for data (C. Vinkx)

7.4. Renouvellement du Conseil consultatif

8. Événements, conférences et séminaires à venir.

9. Divers

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

1. Visite EFSA

- a. **Europe is what we make of it together : Stakeholder Engagement. Bernhard Url, Directeur exécutif de l'Autorité européenne de Sécurité des Aliments (EFSA)**



8_EFSA_B
URL_STAKEHOLDERS

M. De Win accueille les représentants de l'EFSA : Bernhard Url (Executive Director), Julane Kleiner (EFSA Acting Head of Department, Scientific Evaluation of Regulated Products) et Jeff Moon (EFSA Deputy Head of AFSCO Unit) ainsi que M. Delanoy, qui représente le ministre de l'Agriculture. Il présente aussi brièvement la composition du Conseil consultatif.

Monsieur B. Url prend ensuite la parole en anglais avec traduction simultanée en FR et en NL. Il commence par remercier Monsieur M. De Win pour son introduction et pour l'invitation.

L'Europe est ce que nous en faisons nous-mêmes, ensemble, voilà un sujet bien d'actualité. La présentation met l'accent sur la manière dont l'EFSA se concerta et collabore avec les stakeholders. Tel qu'évoqué ce matin, l'opinion scientifique a peu de valeur si elle n'obtient pas la confiance de la société. Il existe assez d'exemples où les scientifiques sont vraiment sûrs de leurs conclusions, mais où ils n'arrivent pas à convaincre l'opinion publique, par exemple lorsqu'il s'agit des OGMs.

L'EFSA tente d'une manière habile et interactive d'expliquer ce qu'elle fait et ce qu'elle prévoit. Elle tente aussi d'obtenir des informations des producteurs, des consommateurs et des ONG sur ce qu'ils attendent de l'EFSA et sur la manière dont elle est capable de transmettre ses connaissances. Nous entendons expliquer qui nous sommes, quelles sont nos motivations générales, ce qui influence notre manière de travailler, quels sont les défis et comment nous traduisons cela en participation des stakeholders.

La plupart des avis de l'EFSA sont formulés par des experts (en groupes de travail). L'EFSA formule environ cinq cents avis scientifiques par an. L'EFSA est entièrement financée par des ressources publiques. On peut se demander pourquoi le contribuable doit supporter ce coût. Pour préserver l'indépendance de l'EFSA ! L'EFSA fonctionne avec un budget annuel de 80 millions d'euros.

Notre siège se situe à Parme comptant environ 450 collaborateurs. Nous collaborons avec environ 1500 experts dans toute l'Europe. La majeure partie de notre expertise est formulée par ces experts. Les scientifiques belges contribuent également de manière appréciable à notre réseau par le biais de groupes de travail, de panels scientifiques et de réseaux, et ils nous aident à formuler les avis.

Nous collaborons aussi avec environ 400 instituts de recherche, universités, instituts d'évaluation des risques, européens et mondiaux, et nous formulons environ 500 avis scientifiques par an.

Nous formulons des avis dans dix domaines différents sur l'ensemble de la chaîne alimentaire : santé des plantes, santé des animaux, additifs, dangers biologiques et chimiques, L'ensemble de la chaîne alimentaire est donc couverte.

Le budget de 80 millions d'euros par an est entièrement assumé par le contribuable. L'EFSA n'a aucun autre revenu. On pourrait le critiquer et ce fut débattu en Commission européenne, mais il fut décidé que l'EFSA doit être entièrement indépendante. Elle ne peut donc pas recevoir d'argent de l'industrie. Il s'agit d'une approche équitable, même si c'est totalement différent dans le secteur pharmaceutique. Dans celui-ci, les entreprises pharmaceutiques doivent payer elles-mêmes pour l'évaluation de leurs dossiers, tant au niveau national qu'au niveau européen.



Les tâches reposent sur quatre grands piliers :

- Le principal consiste à donner des avis scientifiques (conseiller) pour les besoins de la gestion des risques essentiellement de la Commission, mais aussi pour les besoins des États membres. L'EFSA n'intervient pas dans la gestion des risques. La Commission et les États membres prennent des décisions sur base des avis de l'EFSA. On fait donc une distinction claire et importante entre l'évaluation du risque et la gestion du risque en Europe, et ce, de manière très rigoureuse. C'était l'une des principales leçons tirées de la crise de l'ESB. La science doit être entièrement détachée de tout intérêt économique, politique, religieux ou autre.
- Le second consiste à communiquer au grand public les risques au sein de la chaîne alimentaire. Communiquer avec 500 millions d'habitants est un défi. Nous disposons de très nombreux outils, mais parfois notre communication échoue. Il s'avère parfois difficile de transmettre une argumentation au public, d'expliquer pourquoi l'EFSA aboutit à une certaine conclusion et pourquoi d'autres aboutissent parfois à une tout autre conclusion (par exemple, dans le dossier du glyphosate).
- Le troisième pilier de notre raison d'être est la collaboration. L'EFSA n'existe pas sans la collaboration, en particulier avec les autorités des États membres. Sans le soutien politique des États membres, l'EFSA n'existe pas, ils doivent mettre les experts nécessaires à disposition de l'EFSA.
- Le quatrième consiste à identifier les risques émergents. L'EFSA est également chargée d'identifier ces menaces émergentes et de les analyser avant qu'elles ne causent des dommages.

Ce qui influence fortement nos opérations (que j'appellerais notre business), c'est le fait que les risques sont de plus en plus globalisés en raison de la mondialisation du commerce. Il y a par exemple une maladie (importée d'Amérique centrale) qui affecte grandement la culture de l'olive en Italie. Elle menace également l'Espagne, la Grèce, la France, et des mesures sanitaires sont donc requises pour endiguer toute propagation. Il en va de même pour le risque de migration de dangers chimiques et microbiologiques et de maladies animales par les déplacements transfrontaliers des animaux et des personnes. En raison de la crise migratoire et des guerres telles qu'en Syrie et en Afrique du Nord et en raison des grands déplacements des populations qui s'en suivent, et qui amènent aussi des animaux avec elles, une épizootie (lumpy skin disease) en provenance de l'Afrique a -via la Turquie- atterri en Grèce, en Bulgarie et en Serbie. Ces mouvements migratoires constituent de très grands défis sur le plan de l'évaluation des risques.

Une autre motivation importante de notre raison d'être est l'innovation dans l'industrie alimentaire par le développement de nouveaux produits, processus, nanomatériaux, biologie synthétique, nouvelles techniques de culture comme la modification de l'ADN. Comment gérons-nous tout cela ? Ces développements et leur complexité scientifique constituent un grand défi pour le travail de l'EFSA. Notre travail est motivé par les développements scientifiques dans l'industrie alimentaire. En raison de cette complexité, le consommateur souhaite aussi être de mieux en mieux protégé. Il ne s'agit plus pour nous d'examiner un parasite ou une substance chimique. Il s'agit de mélanges chimiques. Nous examinons aussi les influences holistiques, par exemple concernant la survie des ruches. Dans ce cas, il ne s'agit plus uniquement de maladies, de substances chimiques, de parasites, ni de la manière dont les agriculteurs travaillent.

Nous avons donc des défis majeurs à relever auxquels nous devons apporter une réponse par des approches neuves et innovantes. Les trois principaux ingrédients d'une évaluation des risques consistent donc à suivre une méthodologie scientifique (Methods), à utiliser des données et la documentation scientifique (Evidence) et à mettre en œuvre des cerveaux (Expertise).

L'une des valeurs de l'EFSA visant à atteindre ces objectifs est l'ouverture. Cela signifie non seulement la transparence (montrer ce que nous faisons, les données et la méthodologie que nous utilisons, dire à quels experts nous recourons), mais cela va bien au-delà de cela et concerne également la participation. Comment pouvons-nous faire participer le public à notre processus de production scientifique ? Il s'agit d'un réel défi, car le public n'est pas uniquement constitué de scientifiques.



Comment pouvons-nous impliquer le public et en faire un copropriétaire, et lui donner l'impression qu'il peut contribuer aux travaux scientifiques de l'EFSA, par exemple en partageant un contexte donné et en mettant en évidence des aspects que l'EFSA ne verrait probablement pas d'elle-même ? Nous devons aussi essayer d'atteindre davantage de scientifiques de la communauté européenne qui ne sont normalement pas en contact avec l'EFSA, et essayer de les impliquer au travail de l'EFSA afin de les encourager, si possible, à contribuer et à échanger au sujet du contexte, par exemple, en se penchant durant quelques heures durant le week-end sur une question que l'EFSA doit évaluer.

Cela fait partie des initiatives d'ouverture de l'EFSA au même titre que le crowd sourcing (recours à la créativité, l'intelligence et le savoir-faire d'un grand nombre de personnes, en sous-traitance) peut conduire à une nouvelle approche des stakeholders et est une façon de rapprocher la population de la science. Si nous ne le faisons pas, nous ne serons pas crédibles aux yeux de la communauté et elle ne nous fera pas confiance. Et si la science n'est pas crédible, elle a peu ou pas de valeur !

Nous devons également examiner comment tirer parti des innovations que l'industrie met sur le marché dans le cadre de l'évaluation des risques. Par exemple, en recourant à l'informatique cognitive qui est partiellement capable de remplacer le cerveau humain. Voyez, par exemple l'ancien jeu asiatique Go (plus complexe que les échecs) pour lequel Google a développé un logiciel qui a permis à l'ordinateur de remporter sa première victoire sur le meilleur joueur maître coréen de Go. L'EFSA a également expérimenté l'utilisation de l'informatique cognitive, par exemple, pour l'évaluation préalable des risques pour l'examen de la documentation.

L'approche de l'EFSA est définie autour de la participation des stakeholders dans la stratégie EFSA 2020.

Cinq objectifs stratégiques ont été stipulés dans l'approche de la participation des stakeholders :

- L'objectif principal consiste à donner la priorité à la participation du public dans le processus d'évaluation scientifique des risques.
- Un deuxième objectif consiste à élargir la base des données probantes et à maximiser l'accès du public à nos données. Nous ne nous contentons pas d'évaluer les risques, mais nous mettons aussi à disposition les données que nous produisons qui de ce fait, sont aussi réutilisables par d'autres, pour la recherche universitaire, les concepteurs de produits et de logiciels, la création de nouvelle science, en bref pour le développement de nouvelles connaissances.
- Le troisième consiste à développer de nouvelles capacités d'évaluation et une communauté scientifique. Nous devons développer une seule et même communauté d'évaluation des risques et un seul agenda d'évaluation des risques. L'exercice avec une Europe à vingt-huit États membres est certes long, mais il progresse lentement et sûrement.
- Nous devons nous préparer aux futurs défis d'évaluation des risques. C'est difficile et risqué. À l'ère des changements rapides, il est difficile de planifier à long terme. Faire de la planification à dix ans est devenu quasi impossible. Nous ne savons pas ce dont nous aurons besoin dans cinq ans. Il y a cinq ans, le monde était totalement différent. Nous ne pouvons pas planifier sur la base de ce que nous savons, il nous faut aussi planifier l'inconnu. Nous devons organiser nos connaissances en tenant compte des connaissances que nous n'avons pas encore. Nous devons donc être prêts ! Il ne s'agit donc pas de planifier une chose à venir, mais d'être dans un état de préparation nous permettant de relever les défis futurs en matière d'évaluation des risques.
- Créer un environnement et une culture internes qui reflètent les valeurs de l'EFSA. C'est un objectif au sein de l'EFSA elle-même.

Qu'est-ce que cela signifie pour nos principes de participation des stakeholders ? Tous les stakeholders doivent avoir la possibilité de coopérer avec l'EFSA. Cela n'a jamais été le cas jusqu'ici. Jusqu'ici, nous avons une plate-forme des stakeholders comptant vingt-quatre membres, représentant un mélange d'organisations issues de l'industrie, des organisations de consommateurs, des ONG, ... Il s'agit d'un panel très représentatif des secteurs de l'alimentation humaine et animale, mais il se limitait à vingt-quatre membres. À présent, nous avons ouvert le **forum des stakeholders de l'EFSA** à toutes les organisations qui remplissent certains critères. Toute organisation qui remplit certains critères peut donc



s'affilier à la plate-forme de l'EFSA. Nous tenons également à travailler de manière plus ciblée et ne pas nous contenter de parler de grandes stratégies. Nous tenons aussi à collaborer davantage avec des sous-groupes de stakeholders à un niveau technique sur des thèmes spécifiques liés à la santé, davantage axés sur des aspects spécifiques, comme les OGMs par exemple.

Nous tenons à collaborer davantage avec les stakeholders et à les impliquer davantage afin de constituer avec elles une organisation moderne. La plate-forme des stakeholders que nous possédons n'est pas un miroir aux alouettes. Nous tenons à obtenir des informations également par une approche plus holistique. Nous tenons d'une part à obtenir plus d'informations des stakeholders et d'autre part à leur faire part de nos points de vue.

Nous avons **divisé les stakeholders en sept catégories**: l'industrie alimentaire, l'agriculture / la production primaire, la distribution et l'horeca, les ONG environnementales et sanitaires, les organisations de consommateurs, les universitaires, les praticiens. Chaque catégorie choisira un seul représentant pour la représenter au sein de ce que nous appelons le bureau des stakeholders. De vingt-quatre membres, nous allons donc évoluer vers une approche comportant un forum où une centaine, voire deux cents membres peuvent se rencontrer. Pour gérer cela, nous avons un « **Bureau** » de sept membres qui représentent les sept catégories de stakeholders.

Outre ces grands groupes, nous allons organiser de petits groupes aux structures plus ciblées qui suivront une approche plus technique et qui interagiront avec les stakeholders sur le plan technique : groupes de travail mandatés, groupes de discussion sur des sujets spécifiques, tables rondes entre ONG et industrie, laboratoires de communicateurs, séances d'information,

Cette nouvelle approche des stakeholders est complètement neuve et n'a été approuvée qu'il y a trois semaines par le conseil d'administration de l'EFSA. Nous n'avons encore aucune expérience de la nouvelle structure. L'ancien modèle était appliqué depuis dix ans. Il est temps d'adopter une nouvelle approche avec davantage de stakeholders et de travailler d'une manière plus ciblée. D'ici notre prochaine visite, disons dans trois ans, nous pourrions évaluer cette toute nouvelle approche de la gestion des stakeholders et en dresser un rapport. Nous avons pour objectif d'en faire bénéficier les stakeholders de manière optimale.

M. De Win remercie Monsieur Url et dit qu'il ne doit pas attendre trois ans pour revenir nous faire part des résultats et des expériences acquises dans le cadre de la nouvelle approche de la participation des stakeholders. Outre ce que nous appellerons la structure de l'EFSA, la philosophie (l'état d'esprit) à partir de laquelle l'EFSA fonctionne est également très importante. Quelques mots clefs : la confiance de la société qui doit être trouvée et doit être préservée, la gestion des stakeholders, une attention envers la mondialisation et l'innovation. Retenons aussi l'approche très novatrice de ce que l'on entend par transparence et approche participative. Et n'oublions pas l'idée que nous ne savons pas exactement où nous allons, ce que nous devons évaluer et que nous devons être prêts à faire les bons choix au moment opportun.

Questions/réponses

M. De Win invite les membres du Conseil consultatif à poser leurs questions. Nous avons déjà préalablement reçu quelques questions par écrit, mais les questions verbales ne se limitent pas à ces questions reçues préalablement.

Note du rédacteur : Suite à la présentation, les questions peuvent différer des questions qui ont été posées préalablement par écrit. Voir annexe :



Stakeholders_Ques
tions.pdf

Questions de FWA

M. Carlier : Je viens d'entendre comment l'EFSA travaillera à l'avenir, quels engagements sont pris. Il est parfois difficile de transmettre les avis scientifiques aux stakeholders et au public, certains étant éga-



lement contestés ou remis en question. Si les personnes exprimant leur opinion augmentent et sont impliquées dans la formulation d'un avis, ne sera-t-il pas encore plus difficile d'aboutir à des résultats et à des avis univoques ?

B. Url : Au sein de l'EFSA, nous devons toujours travailler à partir de principes scientifiques. Nous ne pouvons pas au sein de l'EFSA voter pour ou contre ou dire j'aime ou je n'aime pas. Nous partons de trois ingrédients immuables : la preuve, la méthodologie et l'expertise. Cela ne changera pas à l'avenir. Ce que nous entendons faire, c'est donner à la société la possibilité de mieux comprendre pourquoi nous suivons une approche donnée, quelles données, quels modèles et quels experts nous utilisons et comment ils aboutissent à une conclusion. Cela peut aider à comprendre pourquoi le résultat d'une évaluation scientifique est ce qu'il est.

Nous constatons souvent dans le Parlement européen que lorsqu'un avis de l'EFSA suit l'agenda politique d'un groupe particulier, ce que fait l'EFSA est alors fantastique. Mais, lorsque les mêmes experts, utilisant la même méthodologie, arrivent à la conclusion qu'il n'y a pas de risque sanitaire moyennant un usage correct, et que cette conclusion est contraire à un agenda politique, alors on dit que l'EFSA est corrompue et qu'il faut stopper ses activités. Soudain, l'EFSA travaille soi-disant pour l'industrie. Nous constatons que la science est utilisée à des fins politiques pour certains. Nous ne sommes pas encore arrivés à un stade où tous les membres du Parlement se résignent face à un avis fiable de l'EFSA s'ils ne l'apprécient pas. Si l'on critique un scientifique qui n'adhère pas à une sensibilité politique, c'est qu'il y a un problème. De nombreux politiciens critiquent les institutions européennes pour mieux séduire leur électorat national. Par conséquent, nous devons être suffisamment transparents et leur donner l'opportunité de se fier au processus. Ce faisant, nous espérons qu'il sera plus facile de transmettre le message scientifique. Nous ne sommes pas très optimistes, mais nous essayons de le rester.

M. Carlier se dit impressionnée positivement par l'exercice de transparence de l'EFSA. Si le forum de l'EFSA se prononce sur un thème spécifique, il faut lui donner une visibilité suffisante, et pas se limiter aux conséquences politiques susceptibles d'y être liées.

Questions de FEVIA

M. Sermeus : j'aimerais commencer par aborder la collecte de données relatives à la consommation alimentaire. Les données sont recueillies dans plusieurs États membres pour l'EFSA. Comment cette collecte sera-t-elle organisée à l'avenir ? Nous tenons à nous assurer que les données sont utilisables et éviter que divers modes de collecte de données ne soient appliqués.

B. Url : L'EFSA a développé une méthodologie spécifique (« menu road check » de l'UE) pour les enquêtes sur la consommation alimentaire. L'EFSA peut aussi payer un certain montant aux États membres pour la collecte des données (mais n'a pas les moyens de payer tous les frais) et elle essaie de répartir les ressources disponibles sur l'ensemble des vingt-huit États membres et d'obtenir des données couvrant tous les groupes d'âge de la population. Nous ne prescrivons aucun logiciel spécifique (bien que nous y ayons songé par le passé ; mais cela s'est avéré impossible en raison des grandes différences entre les outils et les approches des États membres). Toutefois, nous veillons à ce que les données soient aussi comparables que possible par la méthodologie permettant de les collecter. La pratique de ces dix dernières années révèle que les données sont de haute qualité et nous permettent de réaliser des analyses des risques à un niveau détaillé. Les progrès réalisés en la matière furent énormes au cours de ces dix dernières années. Nous pouvons être fiers de la large base et de la qualité des données que nous avons collectées.

B. Vandewaetere : pour l'industrie alimentaire et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, la fondation de l'EFSA fut l'un des tournants majeurs de ces dernières décennies. Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, les données scientifiques n'ont aucune valeur sans crédibilité. Ce fut exactement la raison d'être et la motivation de l'EFSA. Depuis, d'importantes étapes ont été franchies.

Une première question : L'EFSA mérite les meilleurs experts. Elle en a besoin et fait également de nombreux efforts pour les attirer. On entend parfois qu'à cause de l'opinion critique de la population envers les scientifiques, ceux-ci ne se retrouvent pas toujours dans une position enviable. Un bon équilibre est nécessaire, et la transparence ainsi que la participation peuvent contribuer à la solution. Pourriez-vous préciser quels sont les plans concrets pour veiller à ce que l'EFSA continue à attirer les meilleurs experts ?



B. Url : comment l'EFSA peut-elle s'assurer d'avoir la meilleure expertise en interne ? Cela comporte plusieurs facettes. Comment pouvons-nous avoir la meilleure expertise tout en garantissant notre indépendance ? Nous ne collaborons pas avec le personnel issu de l'industrie même. Point. Cette décision a un prix : nous nous privons d'une partie de l'expertise disponible. Mais elle offre l'avantage de l'indépendance pour produire une science objective, ce qui est notre raison d'être. Comment pouvons-nous attirer l'autre partie, le monde universitaire, les instituts de recherche des États membres, les organisations d'évaluation des risques, ... ? C'est aussi une question politique. Dans quelle mesure les États membres sont-ils disposés à apporter leur soutien et à laisser leurs employés travailler pour l'EFSA ? Ces institutions doivent autoriser leurs employés à travailler pour l'EFSA parfois jusqu'à cinquante jours par an et les payer elles-mêmes sans compensation. Cela semble inéquitable, mais il s'agit d'une forme de contribution de l'État à l'Europe. L'Europe n'est pas tellement attrayante actuellement. Une crise économique sévit actuellement dans de nombreux États membres. Comment pouvons-nous rester suffisamment attractifs et comment les États membres peuvent-ils soutenir la politique européenne afin de nous assurer d'obtenir la meilleure expertise ?

D'autre part, nous devons aussi rendre ce travail attrayant en tentant de réduire les tâches routinières des scientifiques et les charges administratives. Nous devons rendre la science attrayante, encourager le réseautage et la coopération mondiale ; cela rend le travail intéressant pour les chercheurs. Nous devons donc trouver un équilibre entre la meilleure expertise et l'indépendance la plus grande possible. Jusqu'à présent, l'EFSA y est parvenue, mais tout le monde ne le reconnaît pas.

J. Kleiner : la critique de l'opinion publique envers l'EFSA peut aussi dissuader les gens à travailler pour l'EFSA. Nous travaillons en toute indépendance et nous avons des règles claires à ce sujet, mais pour certaines ONG et parlementaires, cela ne suffit pas. Se rendre à un atelier qui est cofinancé par l'industrie est parfois déjà considéré comme un conflit d'intérêts. Nous ne pouvons pas empêcher les attaques envers les experts, même s'il n'y a selon nous aucun conflit d'intérêts. Nous devons continuer à soutenir pleinement les experts.

B. Vandewaetere : une deuxième question qui n'a pas été soumise par écrit, mais qui fait suite à votre présentation et concerne la communication sur les risques : nous constatons dans les médias traditionnels, mais aussi sur les médias sociaux, que des peurs et des conflits sont créés autour de l'alimentation et ce, à une vitesse sans précédent. Comment voyez-vous le rôle de l'EFSA au sujet de la communication sur les risques tenant compte de ce genre d'évolution ? L'EFSA est-elle suffisamment équipée pour fournir une réponse à ce sujet ?

B. Url : Ce que nous devons faire, c'est ne pas déroger au principe selon lequel nous devons continuer à produire de la bonne science. Nous devons donc éviter toute précipitation à faire quelque chose qui ne convient pas. Nous utilisons également les nouveaux médias pour communiquer sur notre façon de produire de la science. Parfois, nous sommes trop lents en la matière, mais nous devons aussi prendre en compte les ressources financières que nous avons. Comment les utilisons-nous au mieux ? Nous ne pouvons pas investir 40 millions d'euros dans la communication, car notre activité principale consiste à fournir un avis scientifique. Il s'agit donc aussi de savoir comment nous pouvons utiliser les leviers d'autres organisations des États membres en recourant à leur réseau de communicateurs et en joignant ainsi nos forces pour atteindre les réseaux sociaux. Pour l'avis sur le glyphosate, ce fut un échec partiel, il s'agit aussi d'un dossier très controversé. Le bisphénol-A, les OGMs et l'aspartame sont également problématiques. L'avis sur la sécurité de la caféine fut beaucoup moins controversé.

I. Laquière confirme que pour les enquêtes sur la consommation alimentaire, la Belgique prend en compte les critères des lignes directrices de l'EFSA.

Questions de COMEOS

A. Cools : deux thèmes délicats liés aux risques émergents sont la fraude alimentaire et la sécurité alimentaire dans le contexte des attaques terroristes. Cette dernière est une menace émergente importante ou autrement dit, une menace déjà présente. Vous parlez de transparence, de partage des données, de confiance entre les opérateurs et les autorités de l'État membre, mais les activités criminelles demeurent une tâche obscure. Le partage des données doit être fait correctement, surtout lorsqu'il s'agit de données sensibles. Concernant la confiance entre les opérateurs et les autorités de l'État membre, la confiance est peut-être encore insuffisante en raison des cas de fraude. Nous devons, comme vous



L'avez dit, être préparés à l'inconnu, mais j'ai l'impression que concernant certains thèmes, l'on souhaite que certains aspects demeurent inconnus.

B. Url : concernant la fraude et le terrorisme, si on nous demande un avis à ces sujets, nous les traitons, mais ce n'est pas notre tâche principale. Dès qu'un ingrédient sûr est remplacé par un ingrédient inconnu, il y a un problème sécuritaire. Par exemple, l'utilisation de la viande de cheval de sport pour la consommation. Elle risquait de contenir des résidus de médicament. Le risque sécuritaire était faible, mais il s'agissait d'une fraude économique. Donc oui, si la sécurité est en cause, l'EFSA est partie prenante. L'EFSA est rarement confrontée à la fraude alimentaire, uniquement lorsqu'un avis scientifique est demandé à ce sujet quant aux risques sécuritaires, par exemple de certaines toxines ou de micro-organismes. D'autres autorités sont compétentes en première instance pour la fraude et, depuis l'incident de la viande chevaline, de plus en plus au niveau européen.

M. De Win en conclut que le terrorisme est avant tout un aspect relevant des services de sécurité, mais ceux-ci ont aussi besoin de bons avis scientifiques ainsi que de capacités analytiques pour estimer correctement la nature des risques.

Questions de FEVIA

B. Vandewaetere : vous avez évoqué les avis scientifiques divergents entre les États membres et l'EFSA, mais il y en a aussi au niveau international. Certaines personnes abusent de cette situation (voir le glyphosate). D'où l'importance de collaborer encore plus étroitement à l'avenir au niveau international.

J. Kleiner : L'EFSA collabore aussi bien avec les pays tiers, l'US FDA, le Japon, le Canada et les organisations mondiales telles que l'OMS, etc. via des mécanismes de coopération. Le but consiste à partager des informations et d'aboutir à une méthode commune et harmonisée pour l'évaluation des risques.

Il y a donc une collaboration étroite et un échange (sorte de memorandum de coopération), mais il n'existe pas encore de cadre juridique à cette fin. Concernant les points de vue divergents au sujet du glyphosate, ce fut un cas très particulier, car certaines organisations utilisent d'autres méthodes d'enquête ou d'autres preuves. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer), par exemple, travaille uniquement avec des informations publiées, l'EFSA examine toutes les informations disponibles (y compris les informations non publiées). Nous tenions à clarifier cela lors d'une réunion, mais elle n'a pas eu lieu. Il n'est pas souhaitable d'émettre des avis divergents au grand jour. Cette situation était déplorable. Cela ne signifie pas que l'EFSA ne collabore pas avec le CIRC. Nous les invitons également à nos réunions et nous collaborons parfois sur le plan technique ou en tant qu'observateur. Les mécanismes de coopération devraient donc encore être développés et s'il y a des avis contradictoires, nous devons au moins pouvoir communiquer clairement à ce sujet et expliquer l'existence de différents avis.

M. Sermeus : Est-il possible d'organiser des consultations bilatérales entre un requérant et l'EFSA avant de soumettre son dossier à l'EFSA ? Quelles sont les intentions de l'EFSA sur ce plan ? Une consultation préalable à la soumission du dossier pourrait être utile et éviter de nombreux temps morts.

J. Kleiner : toute consultation bilatérale préalable n'est pas prévue par le législateur pour les activités de l'EFSA. L'EFSA n'a pas non plus les ressources nécessaires pour entrer en dialogue avec chaque requérant. En revanche, nous nous efforçons d'y satisfaire, par exemple, nous avons le nouveau catalogue de services, des lignes directrices fixant les critères de soumission des dossiers, un groupe de discussion et des documents de conception comportant les exigences informatiques. L'EFSA envisage en effet un contrôle administratif préalable (autre l'évaluation scientifique) des dossiers lorsqu'ils sont soumis. De même, l'organisation de réunions avec des groupes de candidats requérants afin d'aborder les questions spécifiques est envisagée, mais n'est pas encore possible actuellement.

B. Url : c'est également important pour des raisons d'indépendance. C'est pourquoi l'EFSA n'organise pas de consultations bilatérales au niveau scientifique. Elles seraient toujours perçues comme susceptibles d'influencer les experts ! C'est totalement différent pour les médicaments, l'opérateur étant tenu de consulter bilatéralement l'Agence européenne des médicaments avant la soumission d'un dossier en vue d'améliorer le dossier et de faciliter l'évaluation. Il s'agit toujours d'un équilibre entre la flexibilité du processus d'évaluation des risques et la préservation de la perception de l'indépendance. Le secteur

alimentaire est un sujet plus sensible à cet égard, la nourriture étant beaucoup plus émotionnelle que les médicaments. Avec la nourriture, nous ne sommes pas dans le domaine de la maladie. Pour les médicaments, l'acceptation par l'opinion publique est plus grande. Lorsque nous sommes malades, nous acceptons beaucoup, par exemple, les effets secondaires, les vaccins ou l'insuline à base d'OGM.

C. Vinx ajoute que chaque opérateur peut également adresser ses questions au SPF avant de soumettre un dossier détaillé visant à introduire un additif auprès de la Commission européenne. La Commission entend aussi encourager cela afin d'améliorer la qualité des dossiers soumis. Le SPF ne va pas rédiger les dossiers lui-même et entend rester indépendant, mais est en mesure d'expliquer comment les dossiers doivent être composés.

M. De Win remercie la délégation de l'EFSA pour sa présence, son ouverture et sa transparence, également au nom du président du SPF, M. De Coster. L'approche holistique de l'EFSA correspond aussi à notre préoccupation : « One World, One Health », une valeur que nous partageons. Le terme coopérer est aussi très important. « La coopération est payante », tant en interne, au sein de l'administration, qu'avec d'autres organisations et secteurs, États membres, EFSA et Commission européenne.

2. Approbation des points à l'agenda

M. De Win préside la réunion. Ph. Mortier est excusé.

Il n'y a pas de point divers supplémentaire.

3. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 février 2016

Les commentaires de FEVIA qui ont été reçus par e-mail sont repris dans le projet de compte-rendu. Le compte-rendu est approuvé.



2016_02_16_Advisor
y_board_report_FR_i

4. Présentation du projet d'Arrêté royal modifiant l'A.R. du 3 mars 1992, concernant la mise sur le marché de nutriments et d'aliments auxquels des nutriments ont été ajoutés (K. De Pauw/J. Meunier)



160617 Ontwerp KB
tot wijziging KB Nut



160628_Presentatie
adviesraad_Belangri

K. De Pauw donne une explication sous forme de présentation PPT. Il s'agit d'un projet d'amendement de l'A.R. du 3 mars 1992 en tenant compte des avis du Conseil supérieur de la santé de juin 2015, n° 9164 et 9174 portant sur la révision des recommandations alimentaires pour la Belgique, Section I : vitamines et oligo-éléments. L'Arrêté s'aligne aussi sur le Règlement 1169/2011 du 25 octobre 2011 relatif à la fourniture d'informations sur les aliments aux consommateurs, dernièrement modifié par le Règlement (UE) 2015/2283 du 25 novembre 2015 relatif aux nouveaux aliments.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Bore, fluor et silicium sont repris dans l'Arrêté.
- De nouvelles valeurs maximales ont été fixées pour certaines vitamines, minéraux et oligo-éléments. Celles-ci figurent désormais directement en annexe. Pour d'autres, aucune valeur maximale n'est plus définie.
- Désormais, on utilisera le terme « dose de référence » (la quantité d'un nutriment qu'un adulte normal devrait consommer en moyenne quotidiennement tel que déterminé au point 1 de la



partie A de l'annexe XIII du règlement (UE) n° 1169/2011) au lieu de la « quantité journalière recommandée ».

- L'ajout de nutriments doit conduire à la présence dans les aliments d'une quantité au moins significative, à savoir un pourcentage minimum de la dose de référence.
- La procédure de notification pour les compléments alimentaires reste inchangée. Les dossiers de notification des compléments alimentaires doivent comporter une liste qualitative et quantitative des ingrédients. Pour les aliments enrichis, cette liste devient une liste (qualitative et quantitative) des nutriments ajoutés par portion journalière recommandée/par consommation quotidienne moyenne. Une liste complète des ingrédients est donc requise uniquement pour les nutriments ajoutés, plus pour les aliments enrichis.
- Afin de garantir la sécurité, des avertissements supplémentaires doivent être indiqués sur l'étiquetage des aliments, dès que ceux-ci comportent une certaine teneur en nutriments : un avertissement pour la vitamine K (si l'aliment contient >25 µg/jour), pour le zinc (si > 10 mg/jour) et pour le potassium (si ≥ 1000 mg/jour).
- L'acide nicotinique et l'inositol hexanicotinate (IHN) ne sont pas autorisés en tant que source de vitamine B3 (annexe 3) ; le nicotinamide peut être utilisé.

Questions ?

M. De Win : est-ce une question pour un avis formel ?

K. De Pauw : il ne s'agit pas d'un avis formel car l'amendement de l'A.R. est basé sur les avis du Conseil supérieur de la santé. Il s'agit d'une simple consultation des secteurs concernés. Tous les commentaires ou questions sont les bienvenus.

M. Sermeus : Nous consulterons nos membres, mais c'est un peu difficile durant les mois d'été. Quelle procédure le projet va-t-il désormais suivre, et comment et pour quand les commentaires sont-ils attendus ?

K. De Pauw : le projet est lié à l'avis des nouvelles recommandations alimentaires du CSS. La publication de la dernière partie de l'avis du CSS (pour toutes les vitamines, minéraux et oligo-éléments) est attendue en septembre. S'ensuivront l'avis de l'inspecteur des finances, l'avis du Conseil d'État et la notification européenne. Le projet pourra être publié mi-2017 (en fonction des commentaires émis durant la procédure formelle et des commentaires des secteurs).

Les commentaires des secteurs concernés sont attendus au plus tard le 20 septembre et peuvent être envoyés au service par écrit.

5. Contaminants agricoles : acide cyanhydrique (prussique) dans les noyaux d'abricots, THC dans le chanvre, alcaloïdes d'opium dans les graines de pavot, alcaloïdes tropaniques, zéaralénone, toxines Alternaria (C. Vinkx)

Contaminants agricoles

Acide cyanhydrique (prussique) dans les noyaux d'abricots

L'EFSA a émis un [avis](#) sur l'acide cyanhydrique (prussique) dans les noyaux d'abricots, en constatant une dose de référence aiguë de 20 µg de cyanure/ kg de poids corporel. Il faut faire quelque chose. Le SPF SPCAE a publié une [news](#) pour demander à la population de ne pas manger de noyaux d'abricot crus ni d'amandes amères.

Au niveau européen, une norme a été développée pour les noyaux d'abricot crus et les amandes amères. Elle prend aussi en considération une obligation d'analyse pour les opérateurs. Ce débat a lieu dans le cadre de la réglementation sur les contaminants.

Il faut visiblement aussi diminuer le niveau de la norme pour l'acide cyanhydrique (prussique) dans le massepain (annexe III du règlement sur l'arôme).

THC dans le chanvre (cannabis)

Il existe un [avis](#) de l'EFSA pour une dose de référence aiguë de 1 µg Δ⁹-THC/kg de poids corporel. Il y a des problèmes de commercialisation dans l'UE. La Belgique a adopté une législation nationale via l'Arrêté sur les plantes, comportant quelques dérogations pour les produits de chanvre.

Une norme européenne est à l'étude, mais requiert davantage de données. Une recommandation de surveillance a été approuvée.

La norme agricole pour THC dans les plantes en champ (Règlement 1122/2009) n'est pas une norme qui garantit que tous les aliments susceptibles d'en dériver sont sûrs. Il faut donc des normes distinctes pour les produits de chanvre utilisés comme aliments.

La méthode d'analyse obligatoire avec la FID (Flame Ionisation Detector ou détecteur à ionisation de flamme) pour la norme agricole de 2 % ne convient pas à l'analyse des aliments. Il convient d'utiliser une méthode plus sensible par spectrométrie de masse.

Alcaloïdes de l'opium dans les graines de pavot

Le [code européen des bonnes pratiques 2014/662](#) est insuffisamment mis en œuvre et les données de mesure des graines de pavot produites selon ces bonnes pratiques sont encore insuffisantes.

Le débat reste ouvert quant à savoir si une norme européenne est nécessaire pour la morphine ou pour plusieurs alcaloïdes de l'opium, il s'agit donc d'une question supplémentaire pour l'EFSA.

Il reste encore du travail à faire sur les méthodes d'échantillonnage et d'analyse.

Il convient de poursuivre le travail normatif.

Alcaloïdes tropaniques

Le [Règlement \(UE\) 2016/239](#) de la Commission du 19 février 2016 modifiant le Règlement (CE) n° 1881/2006 relatif aux teneurs maximales en alcaloïdes tropaniques dans certains aliments à base de céréales pour les nourrissons et les tout-petits, est en vigueur.

La [recommandation de surveillance \(UE\) 2015/976](#) relative au contrôle de la présence d'alcaloïdes tropaniques dans les aliments reste en vigueur. Le SPF SPCAIE demande une contribution des secteurs. Le SPF SPCAIE demande si le secteur agricole, le cas échéant, prendrait des mesures contre les mauvaises herbes toxiques telles que la pomme épineuse (*Datura stramonium*).

Zéaralénone

L'EFSA a émis un [avis](#) fixant un DJT de 0,25 µg par kg de poids corporel par jour pour la zéaralénone et une longue liste de leurs formes modifiées. Des « facteurs de toxicité relative » ont été fixés, selon lesquels les concentrations doivent être multipliées. Il s'agit d'effets oestrogéniques. Il est évident que certaines formes modifiées telles que l'alpha-zéaralénol sont pertinentes pour l'ingestion. Il faut un suivi politique. Tout d'abord, il faut davantage de données de mesure, en particulier pour les produits de céréales. L'EFSA fera éventuellement effectuer une étude (enquête). Les laboratoires de référence européens sont invités à travailler sur les méthodes d'analyse et à organiser un « test de compétence ». Fin 2018, les débats sur la norme pourront être menés (modification/extension de la norme).

Toxines Alternaria

L'EFSA a collecté les données de contamination et établira une nouvelle évaluation de l'exposition.

Le projet belge ALTER est achevé et pointe en particulier les produits de tomates et de sésame. Les toxines sont stables durant le traitement des aliments.

Après avis de l'EFSA, des débats sur la norme seront possibles.

6. Codex Alimentarius

6.1. Rapport du Comité du Codex sur les additifs alimentaires : questions ? (C. Vinkx)

Les questions sont les bienvenues.

Petit point nitrate et nitrite : le Codex organisera une consultation distincte à cette fin (point distinct à l'agenda de l'an prochain). Le débat sur les additifs dans le vin se déroule assez difficilement.

En général, une belle avancée a été réalisée.

6.2. Rapport du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments : questions ? (C. Vinkx)

Les questions sont les bienvenues. Une norme pour l'arsenic dans le riz brun a été décidée, mais l'Europe n'a pas l'intention de l'adopter. Il y a aussi une mise à jour du code des pratiques pour la prévention et la réduction des mycotoxines dans les céréales.

6.3. 43e séance du Comité du Codex sur l'étiquetage des aliments : questions ? (J. Pottier/L. Ogiers)

J. Pottier avait préalablement envoyé aux membres du Conseil consultatif le compte-rendu de la 43e séance du Comité du Codex sur l'étiquetage des aliments du 9 au 13 mai 2016 à Ottawa.

J. Pottier précise que le Codex est une organisation internationale et que les débats à ce niveau ne sont pas toujours directement pertinents au niveau européen. Par exemple, il n'existe pas d'intention de modifier la législation européenne sur l'étiquetage. Il est donc important pour nous de défendre l'approche de l'UE lors des réunions.

7. Brève mise à jour :

7.1. Les contaminants environnementaux et de processus (e.a. A.R. [Contaminants](#) dans les compléments alimentaires, MCPD et esters glycidyliques, perchlorate, hydrocarbures d'huile minérale) (I. De Boosere)

- Arsenic dans les compléments alimentaires

Une légère modification de l'A.R. de 2002 est dans le pipeline. C'est une première étape vu l'enquête en cours. L'arsénobétaïne sera déductible de la teneur en arsenic total. La valeur de la teneur maximale reste la même. Il est également précisé que la teneur maximale est applicable au produit commercialisé, comme c'est le cas au niveau européen.

Cela a déjà été notifié au niveau européen et la période d'arrêt court jusqu'au 1er juillet 2016. Aucun commentaire ne nous a été transmis à ce jour.

- MCPD et esters glycidyliques

L'[avis de l'EFSA](#) a été publié début mai et tant les esters de 3-MCPD que les esters glycidyliques sont préoccupants pour la santé publique, en particulier pour les nourrissons, les tout-petits et autres enfants. Il manquait des données toxicologiques pour les esters de 2-MCPD permettant d'évaluer cela. Comme le métabolisme est susceptible d'être différent de celui des esters de 3-MCPD, il était impossible de le déduire. Pour les esters glycidyliques ainsi que pour quelques esters de 3-MCPD, on constate l'impact des efforts du secteur pour l'huile et les graisses de palme : une tendance à la baisse est à nouveau constatée. Des débats auront probablement lieu sur les teneurs maximales tant pour les esters de 3-MCPD que pour les esters glycidyliques, mais pas pour les esters de 2-MCPD. L'EFSA est en train de compiler et de faire le tri parmi les données reçues encore plus récemment pour pouvoir entamer les débats. À suivre donc. C'est à l'agenda du groupe de travail du 30 juin.

- Mercure

Le débat se poursuit. Après les dernières réunions, il fallait encore quelques modifications et la Commission a prévu une consultation des stakeholders. C'est à l'agenda du groupe de travail du 30 juin. Le calendrier est retardé : le vote aura lieu au plus tôt à la fin de l'année.

- Perchlorate

La date limite de la recommandation de surveillance et d'enquête est échue, mais les États membres, et probablement aussi d'autres stakeholders peuvent encore soumettre leurs données jusqu'en octobre à



l'EFSA qui effectuera une mise à jour de l'évaluation de l'exposition. Après leur publication, les débats sur les teneurs maximales débiteront. Ils sont prévus pour 2017.

Au sein du comité de pilotage du projet « PERCHLOREM » du SPF SPSCAE en cours, il a été demandé de faire un résumé en anglais des conclusions et des graphiques principaux en vue de les distribuer à la Commission et aux États membres, et de transmettre également le rapport néerlandais complet sous pli confidentiel uniquement à la Commission afin de démontrer que les difficultés sont encore plus importantes pour les légumes en serre.

Pour le perchlorate, et d'autres contaminants également tels que le cadmium et le nickel, des négociations ont aussi débuté pour des teneurs maximales de (certains) engrais. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez de préférence contacter Generet Alfred alfred.generet@sante.belgique.be et De Norre Heleen Heleen.DeNorre@gezondheid.belgie.be.

- **Hydrocarbures d'huile minérale**

Il y a une forte pression pour faire quelque chose. Étant donné que ces hydrocarbures peuvent avoir plusieurs sources et que les experts en matériaux de contact alimentaire se focalisent essentiellement sur les matières plastiques, le groupe de travail sur les contaminants environnementaux suit ce problème, en collaboration avec le groupe sur les matériaux de contact alimentaire. Une première étape consiste à établir une recommandation de surveillance afin de collecter davantage de données. Ce n'est pas évident, car l'aspect analytique est encore un défi. Le SPF SPSCAE a une étude en cours par le biais de la recherche contractuelle. Els Heyvaert, experte en matériaux de contact alimentaire y travaille également.

7.2. Hygiène : TTX dans les bivalves (I. De Boosere)

Comme vous l'aurez probablement appris par la presse, on a récemment décelé de la TTX ou tétrodotoxine dans les bivalves européens, e.a. en Grèce, en Angleterre et aux Pays-Bas. Les Néerlandais s'inquiètent, prévoient une législation nationale et déconseillent aussi à la population de ramasser/pêcher des coquillages dans certaines zones pour leur propre consommation. Les autres États membres producteurs de bivalves n'ont pas l'intention de le faire dans l'immédiat. On s'interroge beaucoup sur la pertinence toxicologique des contenus trouvés : une évaluation néerlandaise des risques a exprimé des inquiétudes, une britannique pas. Un mandat pour l'EFSA a donc été préparé. Dans l'UE, seul un cas espagnol est connu : il s'agit d'un homme présentant des symptômes de paralysie après avoir mangé une limace de mer.

Pour infos, la TTX est une biotoxine marine, une neurotoxine. La source est incertaine, on soupçonne plutôt les bactéries que les algues comme étant responsables de sa production. Elle est surtout connue comme ichtyosarcotoxisme (liée à la consommation de poisson) ; en particulier dans le poisson-globe (fugu), la célèbre délicatesse japonaise qui ne peut être préparée que par des chefs expérimentés et qui est interdite dans l'UE. Les teneurs en TTX dans ce poisson-globe sont bien entendu bien supérieures aux teneurs trouvées dans les bivalves. On ignore si ce poison se trouve déjà depuis longtemps dans les bivalves européens ou s'il s'agit plutôt d'une donnée récente, liée p. ex. au changement climatique. Ce n'est que récemment que l'on a seulement commencé à prélever des mesures.

Enfin, I. De Boosere annonce qu'elle s'en va relever un nouveau défi auprès de la cellule environnement et santé. Elle souhaite remercier les membres pour leur collaboration au fil des années.

M. De Win remercie I. De Boosere pour son travail effectué et la félicite pour son nouveau défi.

7.3. Additifs : call for data (C. Vinkx)

Le programme pour la réévaluation des additifs par l'EFSA est très important. Dans le cadre de celui-ci, l'EFSA fait sans cesse des *appels à données*. Quatre appels sont en cours actuellement. Ces données sont indispensables et doivent provenir de l'industrie (fabricants et utilisateurs), pour que l'EFSA puisse émettre des avis complets sur la sécurité des produits. Désormais, deux sites Web doivent être tenus à l'œil.



D'abord, le **site Web de l'EFSA** où l'on trouve la liste des *appels à données*. Actuellement, plusieurs appels sont en cours pour les additifs :

- <http://www.efsa.europa.eu/en/data/call/160211> Appel à des données techniques sur certains amidons et celluloses autorisés comme additifs alimentaires dans l'UE - Date limite prolongée : 31 août 2016 ;
- <http://www.efsa.europa.eu/en/data/call/160119> Appel à des données techniques sur les sels d'acides gras (E470a,b) et sur les additifs alimentaires autorisés dans l'UE - Date limite prolongée : 30 septembre 2016 ;
- <http://www.efsa.europa.eu/en/data/call/160531> Appel à des données scientifiques sur l'acide tartrique L+ (E334) et sur les additifs alimentaires autorisés dans l'UE ;
- <http://www.efsa.europa.eu/en/data/call/160524> Appel à des données sur le niveau d'utilisation et/ou la concentration d'additifs alimentaires dans les aliments et les boissons destinés à la consommation humaine.

Secundo, il y a le **site Web de la Commission européenne**, qui tente de gérer le suivi des avis de l'EFSA : http://ec.europa.eu/food/safety/food_improvement_agents/additives/re-evaluation/index_en.htm. On y retrouve un aperçu de l'état d'avancement du programme d'évaluation, ce qui permet de voir quels sont les additifs qui ont déjà un avis de l'EFSA et ceux qui en sont encore dépourvus.

Il arrive que des informations sont manquantes pour pouvoir remettre un avis complet. Dans certains cas, la Commission préférera demander des informations supplémentaires au lieu de limiter ou de retirer les autorisations directes en raison de données insuffisantes. Un appel important est en cours actuellement :

- http://ec.europa.eu/food/safety/docs/fs-improv-call_for_scientific_and_technical_data.pdf (deadline 22 juillet 2016) Appel à des données scientifiques et techniques sur l'acide sorbique (E200), le sorbate de potassium (E 202) et le sorbate de calcium (E 203) des additifs alimentaires autorisés.

La DJA pour ces sorbates est provisoire en l'attente d'études toxicologiques supplémentaires. Des tests doivent être effectués, car la DJA temporaire expirera dans quelques années. Une première phase consiste à demander quels opérateurs (fabricants ou utilisateurs) souhaitent soutenir l'utilisation de ces substances. Au-delà de la date du 22 juillet, la liste de ces opérateurs sera publiée pour qu'ils puissent se contacter mutuellement. Ensuite, ils devront d'ici le 25 novembre clarifier leurs participations par rapport aux études qu'ils exécuteront.

Par exemple, le sorbate de calcium est actuellement hors DJA, ce qui doit être résolu rapidement. Des études sont donc vraiment nécessaires et nous espérons que quelqu'un pourra les fournir.

Il s'agit d'un premier appel dans ce cadre, mais d'autres suivront. Il est évident que les autorisations seront compromises si les données demandées ne sont pas fournies.

7.4. Renouvellement du Conseil consultatif

P. Hocepić : une sélection sera effectuée parmi les candidatures reçues. Le secteur du transport ne sera plus représenté. Un projet d'A.R. a obtenu la semaine dernière l'avis du Conseil d'État et sera bientôt publié au Moniteur. Après, un arrêté ministériel pourra être établi avec la nouvelle composition.

Il est rappelé que le Conseil consultatif est ouvert et peut toujours inviter une personne externe pour un sujet spécifique. Tout le monde est le bienvenu !

M. De Win insiste sur l'importance d'entendre tous les experts, même s'ils ne sont pas membres du Conseil consultatif !

8. Prochains événements, conférences et ateliers et 9. Divers

/

PROCHAINE RÉUNION : 18 OCTOBRE À 14H00



service public fédéral
**SANTE PUBLIQUE,
 SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
 ET ENVIRONNEMENT**

ORGANISATION	NOM	PRESENCE	EFFECTIF/ SUPPLEANT
Fournitures agricoles			
BEMEFA/APFACA	Dejaegher Yvan		E
BEMEFA	Hoeven Erik		P
Production primaire			
Fédération wallonne de l'Agriculture	Granados Ana	Excusée	E
Fédération wallonne de l'Agriculture	Carlier Maryvonne	Présente	P
Boerenbond en rederscentrale	Mijten Erik /Koen Mintiens		E
Boerenbond en rederscentrale	Van Keerberghen G.		P
Fédération belge de la viande (FEBEV)	Nolet Guy Gore Michael	Présent	E
Fédération belge de la viande (FEBEV)	Van Roos Laetitia		P
Vereniging Industriële Pluimveeslachterijen (VIP)	Truyen Ann	Excusée	E
NVP	De Roover Willy		P
Industrie alimentaire			
FEVIA	Hallaert Johan	Excusé	E
FEVIA	Sermes Maud	Présente	P
Ter Beke N.V.	Bresseleers Guido		E
Unilever	Debevere Geert		P
Nestlé Belgilux NV	Vandewaetere Bart	Présent	E
Mondelez			P
Coca-Cola	O'Sullivan Maureen		E
Syral			P
Industrie chimique			
Essenscia	Van de Meerssche Eric	Présent	E
Essenscia	Kevin Heylen		P
Commerce et distribution			
Centrale voor levensmiddelenbedrijven (CLB)	Ardies Luc		E
VDV / Verbond handelaars, groenten, fruit en primeurs	Bert Veronique		P
COMEOS	Bente Janssens / Andrea Cools	Présent	E
COMEOS	De Greve Nathalie		
NUFEG/NUBELT	Cattoor Nele	Présente	P
Fédération nationale des bouchers, charcutiers et traiteurs de Belgique	Vanschoonenberghe Eric		E
Fédération des boulangers	Peeters Dirk		P
Fédération nationale des grossistes en œufs	Van Bosch Johan	Excusé	E
SYNAGRA	Maertens Jean		P
Association des coopératives horticoles belges	De Craene Ann	Présente	E
Syndicat neutre des indépendants (SNI) Naredi	Mattheeuws Christine Vynckier Solange Gouder Anne-Christine Vervarck Stefaan	Présente Présent	P
Transport			
FEBETRA	Van Impe Patricia		E
TLV	Fonteyn Freija	Excusée	P
Horeca			
BEMORA c/o COMEOS	Bente Janssens		E
Fed Ho.Re.Ca Wallonie	Poriau Pierre		P
NAVEFRI	Lefèvre Bernard		E
Fed Ho.Re.Ca Bruxelles	Laurent Nys		P
Organisations de consommateurs			
FGTB Centrale Alimentation / syndicat socialiste	Gerlo Eddy		P
CSC Alimentation et Services / syndicat chrétien	Vannetelbosch Bart		E
Mutualité socialiste (UNMC)	Thys Rik	Présent	P
Mutualités chrétiennes (MC)	Niesten Frie		E
Test-Achats (Association belge des Consommateurs)	Laurysen Sigrid	Excusée	E
Test-Achats	Vandenbroucke Joost		P
Ligue des familles	Gaudier Lydie		P
Gezinsbond	Isebaert Ann		E
CRIOC OIVO-BV-OECO	Leen De Cort		P
CRIOC OIVO-AB-REOC	Bénédicte-Valet	Présente	E
Kind en Gezin	Quintelier Sigrid	Excusée	E
O.N.E	Mauroy Marie-Christine		P



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
 SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
 ET ENVIRONNEMENT**

Protection de l'environnement			
Bioforum			E
Bioforum	Fronik Bram	Présent	
Bond Beter Leefmilieu	Dumez Linn		P
Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire			
Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire	Lefevre Vicky / Moons Emanuelle		E
Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire	Maudoux Jean-Philippe		P
Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire	De Praeter Caroline		E
Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire	Huyshauwer Vera		P
SPF Economie			
SPF Economie	Bastin Valérie	Présente	P
SPF Economie	De Schacht Christiaan		E
SPF Economie	Sonnet Eric / De Jonghe Evelyne		P
SPF Economie	Ogiers Luc		E
SPF de la santé publique			
Présidence du Conseil consultatif	Mortier Philippe Marc De Win	Excusé Présent	E
Chef de service	Berthot Carl		E
Expert	Pottier Jean	Présent	
Expert	Laquiere Isabelle	Présente	
Expert	Meunier Joëlle	Présente	
Expert	Doughan Laurence		
Expert	Horion Benoît	Présent	
Expert	Vinkx Christine	Présente	
Expert	Standaert Diederik		
Expert	Dumont de Chassart Quentin		
Expert	Heyvaert Els	Présente	
Expert	de Clock Dominique		
Expert	Lardinois Kelly		
Expert	De Boosere Isabel	Présente	
Expert	De Pauw Katrien	Présente	
Expert technique	Hocepied Philippe	Présent	
Expert technique	Van Nevel Johan (rapporteur)	Présent	
Relations internationales			
Cellule stratégique du ministre Borsus	Delanoy Martine	Présente	
Cellule stratégique de la ministre Maggie de Block	Legroe Peter		
Invités	EFSA		
	Bernhard URL – Executive Director		
	Juliane Kleiner – Acting Head of Department, Scientific Evaluation of Regulated Products		
	Jeff Moon – Deputy Head of AFSCO unit		